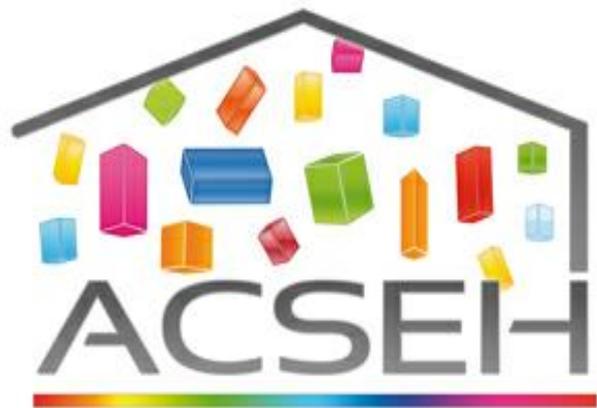


RAPPORT D'ACTIVITES

2020



ACSEH asbl

<https://www.acseh.be>

Siège social et administratif

Chaussée de Boondael 6 bte 14

1050 Bruxelles

0479 18 16 77

info@acseh.be

TABLE DES MATIERES

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
1. AU SEIN DE L'ASSOCIATION	4
1.1. CONSEILS D'ADMINISTRATION	4
1.2. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	5
1.3. NOUVELLES AFFILIATIONS	7
2. LES DOSSIERS	8
2.1. COVID-19	8
2.2. PLAN DE RELANCE	11
2.3. ACCORD DU NON-MARCHAND 2018-2019	12
2.4. ACCORD DU NON-MARCHAND 2021-2024	12
2.5. SCP 319.02	12
2.6. GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS / ASSEMBLÉE DE LA COCOF	14
2.7. SPECTRE DE L'AUTISME, PROPOSITION DE RÉOLUTION DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS	15
2.8. DEMANDE DE RECONNAISSANCE	16
2.9. SITE INTERNET	16
3. LES CONSEILS SECTORIELS	17
4. LES WORKSHOPS	18
5. LA PLACE DE L'ACSEH DANS LE SECTEUR	19
6. L'INTERFÉDÉRALE	20
7. L' ACCORD DE COLLABORATION ACSEH-FISSAAJ-UNESSA	20
8. LE BILAN 2013-2020	21
9. LES PERSPECTIVES 2021	27

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Annick Segers, présidente de l'ACSEH, dresse un bilan de l'année 2020

L'année 2020 a été exceptionnelle à tout point de vue. La crise sanitaire a mis sérieusement à l'épreuve notre capacité d'adaptation et nous a appris la résilience. Elle a également démontré, s'il le fallait encore, l'importance de notre fédération et des relations qui lient ses membres.

Finalement, elle s'achève sur une note d'espoir. Un espoir qui se manifeste par la vaccination à laquelle nous, directeur·trice·s de centres et services, serons appelés à prendre part. Ce sera un effort supplémentaire de plus mais nécessaire pour envisager, enfin, un retour à la normale et, surtout, pour le bien-être de toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons : collaborateurs, employés, ouvriers, personnes vulnérables et parents de celles-ci.

Je suis fière de la participation de chacun d'entre eux à tous les efforts collectifs mis en œuvre depuis le mois de mars. Je demeure cependant inquiète pour certains de nos centres et services qui éprouvent encore tant de difficultés à maintenir, à son meilleur niveau, la qualité d'accueil et d'accompagnement avec tant de contraintes sanitaires.

Le maintien de leurs missions premières doit et devra rester au centre des préoccupations de l'Administration et des autorités politiques. C'est le message que je continuerai, inlassablement, de leur répéter.

Cette année aura néanmoins été une année de belles rencontres et de liens tissés, voire renforcés. Nos participations à de nombreuses réunions nous auront permis de faire entendre la voix de nos membres en différents lieux et sur différents sujets. Dans un contexte difficile, certaines perspectives projetées l'an passé ont pu, malgré tout, être mises en place. D'autres, malheureusement, restent en attente mais seront l'objet d'une attention particulière au cours de la prochaine année.

La route est tracée, elle sera encore longue. Entre autres, un travail avec les membres du conseil d'administration sera prochainement effectué afin de mieux répartir les rôles et le travail de chacun·e et ce, afin que notre fédération reste, de la meilleure façon qui soit, à l'écoute des préoccupations de tous ses membres et devienne un partenaire indispensable tant pour l'Administration que le Cabinet.

Annick Segers

1. AU SEIN DE L'ASSOCIATION

1.1. CONSEILS D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateur·trice·s

Durant le premier semestre 2020, le CA était composé de 9 administrateurs. En sa séance du 26 juin 2020, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Jacques Begasse de son poste d'administrateur-trésorier (départ à la retraite). A partir de cette date, 8 administrateurs l'ont alors composé.

Nombre de conseils d'administration programmés

Sept ont été programmés au cours de l'année.

Renouvellement et actualisation

Le dernier renouvellement significatif des administrateurs date de l'année 2018. Il s'agissait alors d'assurer la pérennité de la fédération et d'avoir, au sein de sa direction, des membres plus jeunes, capables d'assurer la relève. Par ailleurs, le choix des candidats fut également motivé par les élections au Conseil consultatif (par souci d'efficacité, les membres du Cc font généralement partie du conseil d'administration).

En 2019, un nouveau renouvellement a eu lieu. Cette fois, il a concerné la direction de l'association. Anne Jacques, directrice des centres Hama1 et 2, a souhaité mettre un terme à ses mandats de Présidente et d'administratrice alors que ce dernier arrivait à échéance. Dès lors, c'est Annick Segers, directrice générale du Farra, qui lui succéda.

Annick Segers et Vincent Stainier ont été reconduits, à l'unanimité, en tant, d'une part, que Présidente de l'association et, d'autre part, qu'administrateur et ce, pour une période de 4 ans (AG du 26 juin 2020).

A partir de la fin du mois de juin 2020, le CA fut composé des administrateur·trice·s suivant·e·s :

- Présidente : Annick Segers – CJA/CHA FARRA
- Daphné Foucart – CJA La Famille
- Moïra Fragnière – CHE/CHA La Passerelle
- Catherine Provoost – CJA/CHA Hoppa
- Isabelle Van Cutsem – CHE La Clé
- Françoise Vanroessel – CHE Les Weigélias
- Vincent Stainier – CJES La Clairière
- Axel Godin – CJENS Creb Solidaritas

Sujets ayant été traités

- Covid-19
- Gestion du personnel
- Chômage temporaire
- Plan de relance
- Fonds Covid-19
- Stock stratégique - matériel de protection Covid-19
- Gestion quotidienne de la fédération/plan stratégique

- Accords du non marchand 2018-2019 et 2021-2024 (en coll. avec PHARE/BRUXEO/FISSAAJ-UNESSA)
- Conseil Consultatif
- Accord de collaboration FISSAAJ – ACSEH dans le cadre de la fusion FISSAAJ-UNESSA
- Gestion du nouveau site internet
- Qualité de service / évaluation interne
- Circulaires COCOF
- Nouvelles affiliations
- Intervisions de directions
- Conseil des usagers
- PEB bâtiment public
- Fonds BEC, Maribel et ISAJH
- Répartitions des mandats dans le réseau bruxellois
- Mandat FEDEPRO
- Transports
- Inspections COCOF
- BRUXEO
- Primes de fin d'année
- Engagements du Gouvernement francophone bruxellois
- Workshops et Conseils sectoriels en cours
- Plaintes - Service Phare (service de l'inspection)
- Avenir des CJES
- SCP 319.02
- Rencontres et dialogues avec l'administration et le politique
- Rapport d'activités 2019

1.2. ASSEMBLEES GENERALES

Nombre de membres

Compte tenu de nouvelles affiliations au cours de 2020, l'AG totalisait en fin d'année 43 membres représentant 28 pouvoirs organisateurs et 53 centres.

Nombre d'assemblées générales programmées

Quatre assemblées générales ont été programmées. L'une d'entre elles a dû être annulée en raison de la crise sanitaire (mars 2020).

Points inscrits aux ordres du jour et thèmes de réflexions/échanges entre membres

- Covid-19 (gestion générale de la situation sanitaire)
- Gestion du personnel
- Chômage temporaire
- Plan de relance (100 ACS)
- Fonds Covid-19
- Stock stratégique - matériel de protection Covid-19
- Nominations, renouvellements et démissions de membres et administrateurs

- Accords du non marchand 2018-2019 et 2021-2024
- Workshops et Conseils sectoriels en cours
- Conseils consultatifs et échanges sur les thèmes abordés
- Agréments
- Circulaires COCOF
- Nouvelles affiliations
- Intervisions de directions
- Fonds BEC, Maribel et ISAJH
- Répartitions des mandats dans le réseau bruxellois
- Mandat FEDEPRO
- Mobilité/Transports
- BRUXEO
- Primes de fin d'année
- Engagements du Gouvernement francophone bruxellois
- Avenir des CJES
- SCP 319.02
- Dialogues avec l'administration et le politique
- Proposition de résolution du PFB du 15 mars 2019 - Pour une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme (suivi)
- Rapport d'activités 2019
- Comptes et bilan
- ABBET
- Législation sociale

Retour des réunions auprès de différentes instances, conseils et assemblées

- Covid Cocof/Iriscare
- Service Phare
- BRUXEO
- Conseil Consultatif
- Cabinet Min. Vervoort
- CP 319 et SCP 319.02
- Fonds BEC
- Comité de coordination bruxellois (FISSAAJ/UNESSA/ACSEH/AIBB/ASAH-Bxl)
- UNISOC
- FEDEPRO

Départs de membres

- Anne Englebert, directrice du CJES La Famille (départ à la retraite)
- Jacques Begasse, directeur du CHA/CJA Les Tropiques (départ à la retraite)

Accueil de nouveaux membres/nouvelles directions

- Edith Praet, directrice du CHE Les Cailloux
- Olivier Denève, responsable administratif et financier du CJA La Braise
- Isabelle Vanhalle, directrice du CJA Les Vraies Richesses
- Véronique Gailly, directrice du CJA La Forestière
- Bernard Hubeau, directeur du CJA Le Pré-Texte

- Catherine Dedye, directrice du CJES La Famille (nouvelle dir.)
- Gregory Godefroid, directeur du Service Intermaide
- Laurent Dupont, directeur des CHA/CJA Les Tropiques (nouvelle dir.)
- Manuella Santi, directrice du CJ FARRA Stratégie (nouvelle dir.)
- Rébecca Laloum, directrice du CJENS Solidaritas Creb (nouvelle dir.)
- Évelyne Carlier, directrice du FARRA Méridien (nouvelle dir.)

1.3. NOUVELLES AFFILIATIONS

Cinq associations ont souhaité rejoindre notre fédération au cours de l'année 2020.

- Le CHE Les Cailloux

Le centre d'hébergement est agréé pour l'accueil et le traitement, en régime d'internat, d'enfants et d'adolescents présentant des troubles du comportement résultant de perturbations de la structure de la personnalité et/ou familiales.

- Le CJA Les Vraies Richesses

Le centre de jour accueille 20 adultes présentant une déficience mentale modérée à sévère de 18 à 65 ans. Des hommes et des femmes de tous milieux socioculturels, résidants dans la région bruxelloise. Ils sont appelés "les participant-e-s".

- Le CJA La Forestière

Le centre de jour accueille des adultes présentant une déficience intellectuelle qualifiée de modérée à sévère ou handicaps associés (physique, sensoriel). Il s'organise autour de trois lieux d'implantation : le "89" (deux lieux d'accueil et d'activités), le "93" (maison à caractère plus familial accueillant le pôle *inter-voy'âge* et des ateliers artistiques, le "100" (accueil et activités psychomotrices et sportives, entre autres).

- Intermaide

Depuis plus de 5 ans, le service Intermaide propose des accueils de jour et des courts séjours pour des personnes porteuses d'un handicap de grande dépendance. Dans ce cadre, le service travaille avec un grand nombre d'acteurs du secteur handicap bruxellois.

Actuellement le service est agréé et subsidié en tant que projet particulier et ce, depuis le 1 janvier 2019 pour une durée de 5 ans

- Le Pré-texte

Le centre de jour vise à offrir un lieu d'accueil à des personnes qui ne peuvent pas s'intégrer à des structures de travail, même adaptées. Il vise l'épanouissement personnel de l'individu, sa maturation sociale et son autonomie. Il accueille des personnes handicapées à partir de 18 ans (déficience mentale pouvant être associée à des troubles du comportement).

- La Braise

Le centre de jour accueille des personnes adultes présentant une lésion cérébrale et se donne pour objectif de favoriser l'épanouissement personnel et l'insertion familiale, sociale et socio-professionnelle des personnes cérébrolésées en privilégiant la qualité de vie et l'ouverture à la collectivité.

2. LES DOSSIERS

- Certains thèmes font partie de nos préoccupations habituelles, d'autres apparaissent en fonction de l'actualité du moment, voire prennent une place aussi inattendue que prépondérante. Tel fut le cas de la crise sanitaire liée au Covid-19. Inévitablement, celle-ci a eu un impact extrêmement important sur l'ensemble de nos activités, qu'elles aient été planifiées ou non. Cette crise, sans pareille, a plus que fréquemment remis en question ce sur quoi nous aurions souhaité orienter notre travail. Elle nous a imposé, avant toute autre chose, de contribuer à mettre tout en œuvre afin de protéger les bénéficiaires et le personnel des différents lieux d'accueil. Nous nous sommes quotidiennement efforcés d'y arriver en collaboration avec les directions et le personnel de tous nos centres affiliés afin d'assurer le maintien du meilleur accompagnement possible des bénéficiaires.

Pour autant, nous sommes restés particulièrement attentifs à un certain nombre d'autres sujets.

2.1. COVID-19

- La crise sanitaire a eu, notamment, pour conséquence de fortement focaliser nos actions et (pré)occupations tout au long de l'année. La somme et le temps de travail que nous y avons consacrés ont – le plus souvent – relégué au second plan tout autre sujet d'attention. Il est impossible ici de dresser une liste exhaustive des problèmes auxquels nous avons dû faire face et qui nous ont contraint à agir fréquemment dans l'urgence. Tout au long de l'année, les défis ont été aussi nombreux que complexes à relever.

- Quotidiennement à l'écoute de nos membres, nous nous sommes efforcés de leur fournir la meilleure aide possible afin de limiter, au maximum, la propagation du virus dans les centres et protéger la vie de chacun, celle des bénéficiaires et du personnel. Nous nous sommes également attelés à centraliser les nombreuses demandes d'information et d'aide émanant des directions, d'y répondre rapidement et au mieux. Enfin, nous nous sommes employés à créer et gérer un réseau d'entraides mutuelles constitué par nos membres.

- Quelques axes de travail

- échanges constants avec l'Administration (avant et durant la rédaction des circulaires/retours concernant les réalités du terrain/transmissions des demandes essentielles. Ex. : maintien des contributions financières) ;
- échanges fréquents avec l'autorité politique (entre autres, avec Mmes Céline Van Neyverseel et Catherine Hartmann du Cabinet du min. Vervoort) ;
- échanges constants avec les centres affiliés afin de relayer auprès des différentes autorités leurs réalités – voire difficultés – multiples (+ interpellations diverses) ;
- participations aux Conseils consultatifs ;
- diffusions très régulières d'informations auprès des membres (e-mails et site de la fédération en tant que sources d'information très régulièrement actualisées) ;
- écoute et aide apportées aux membres en difficulté/travail de facilitateur entre l'administration et les centres/rôle d'interface visant à une complémentarité entre les uns et les autres ;
- aide à la gestion du personnel (mises à disposition, protection, etc.) ;

- constitution et gestion d'un stock stratégique de matériel de protection mis à la disposition des membres en cas de besoins spécifiques et urgents (gestion du stock et des enlèvements, administration et comptabilité, lieu d'entreposage, etc.) ;
- participations aux réunions Covid-19 réunissant des représentants de la Cocof/Iriscare/Administration/Cabinet + participation à la Task force d'Iriscare (en coll. avec l'AIBB) ;
- états des lieux fréquents de la situation sanitaire dans les centres, etc.

- Très nombreuses ont été les réunions, rencontres et échanges avec des représentants du Cabinet et de l'Administration. Ce fut, à chaque fois, l'occasion de servir de passerelle entre les acteurs de terrain et les autorités de tutelles et de relayer les interrogations et demandes de nos membres. On soulignera ici le travail fort conséquent qui a été fait en amont et en aval de ces réunions.

- Les fréquentes préoccupations de nos membres ont également été exprimées par l'envoi de courriers, particulièrement, quand il nous a semblé que la situation sur le terrain devenait trop difficile à gérer et qu'il était nécessaire d'en alerter les autorités.

Courrier et interpellation

- Lettre adressée au ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudy Vervoort – mars 2020
Copies à Mme Laurence Rayane ; directrice de Cabinet adjointe et Mme Céline Van Neyverseel ; conseillère secteur PH ainsi qu'à M Philippe Bouchat, Mme Véronique Dubois et Mme Dominique Maun (COCOF).
Objet : COVID-19, situations vécues dans les centres de jour et d'hébergement pour personnes en situation de handicap.

Principaux points d'attention

- télétravail important en CJ/demande de garantie au sujet du maintien des subsides sur les salaires ;
 - risques liés à des demandes parentales (retours des enfants dans les centres) = personnes à risque/danger pour les bénéficiaires et le personnel) ;
 - manque total de moyens de protection ;
 - incapacité de gérer un confinement (manque de matériel de tout type et de personnel soignant) ;
 - demande que soit mis en place une procédure claire en cas de COVID-19 avéré ;
 - objectif premier : protéger les personnes non atteintes, tant au niveau des bénéficiaires que du personnel/garantir un accompagnement et des services de qualité aux personnes confinées.
- Lettre adressée à M. Philippe Bouchat, directeur d'administration de l'Aide aux Personnes Handicapées – octobre 2020
Copies adressées, entre autres, à Mme Bernadette Lambrechts, administratrice générale - direction de l'administration générale de la COCOF, M. Alain Maron, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et membre du Collège de la COCOF et du Collège réuni de la COCOM, Mme Dominique Maun, conseillère

chef de service - Service de l'Inspection, M. Rudy Vervoort, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et Membre du Collège de la COCOF et Mme Céline Van Neyverseel, conseillère aide aux personnes en situation de handicap – Cabinet du ministre-président Rudi Vervoort.

Objet : réaction à la circulaire du 23 octobre 2020

Principaux points d'attention

- 2^{ème} vague Covid-19 très différente de la première/préoccupation de la fédération et des centres (importance des contaminations, quarantaines et clusters au sein des CH) ;
 - pluralité des réalités et contextes/difficultés d'appliquer des recommandations généralisées (gestes barrières, gestion en bulles, etc.) ;
 - difficulté de continuer à offrir un accueil humain et de qualité dans les conditions actuelles ;
 - respect des personnes en situation de handicap et du personnel dont une bonne partie est au bout du rouleau ;
 - demande de mesures adaptées et concertées ;
 - en particulier : augmentation des normes d'encadrement en journée pour les CH, choix laissé aux familles d'accueillir leur enfant pendant les vacances scolaires sans mise en quarantaine obligatoire à leur retour (confinement en chambre pendant 10 jours s'apparentant à de la maltraitance), mise en route rapide d'une plateforme efficace de réception des demandes d'aide des services permettant à des professionnels volontaires de se mettre à disposition (fermeture des centres de jour ?/personnel qualifié volontaire pourrait être déchargé pour aider les services qui le nécessitent), concevoir les circulaires sur un autre mode (trop inspirées de celles du secteur des maisons de repos et trop détaillées pour s'adapter aux différentes réalités des Centres) = définir un cadre général de fonctionnement, en laissant aux institutions le soin d'organiser leur fonctionnement de façon autonome et responsable ;
 - ne plus imposer des charges administratives supplémentaires qui n'apportent que peu de bénéfices.
- Tout au long de l'année, notre engagement – mené en collaboration avec l'ensemble du personnel des centres, quelles que soient ses fonctions – a souvent pris la forme d'un parcours du combattant. La complexité des situations vécues, leurs spécificités selon le type de centre, la volonté de tous de préserver la santé des bénéficiaires et du personnel et, tout autant, la qualité des services et des liens avec les familles, nous ont parfois amené à émettre, sous une forme ou une autre, un certain nombre de critiques et d'incompréhensions à l'égard des autorités de tutelle. Cependant, nous tenons à souligner la réactivité, l'écoute et la disponibilité de l'administration de la COCOF que nous souhaitons remercier pour l'attention dont elle a fait preuve à l'égard de notre fédération et de nos membres. Et cela, même si, à certains moments, les difficultés – en tout genre – auxquelles nous avons dû collectivement faire face ont inévitablement généré quelques tensions...

2.2. PLAN DE RELANCE

- En juillet 2020, le gouvernement bruxellois a annoncé un plan de relance et de déploiement face à la crise du COVID-19. Concernant le secteur handicap, il a indiqué que 1 850 000 € seraient dégagés pour la création de 20 places de répit (enfants/adultes) dont 10 pour des personnes de GD souffrant de troubles du spectre autistique. L'ACSEH y a réagi.

Courrier et interpellation (dans le cadre du Plan de relance)

- Lettre adressée au ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudy Vervoort – septembre 2020
Objet : plan de relance/ouverture de 20 places de répit répondant aux priorités, aux urgences et à l'Accord de majorité à savoir la grande dépendance et l'autisme.

Principaux points d'attention

- constat : ouvrir des places court-séjour et répit, en temps de crise sanitaire, n'est ni aisé ni recommandé au vu des contraintes liées à la santé publique ;
- de tels projets nécessitent de la place, une réflexion au niveau des projets collectifs, un accord de nos CA, une concertation avec les représentants des travailleurs ;
- compréhension des difficultés rencontrées par les familles sans solution mais priorité donnée à la sécurité et l'accompagnement des personnes déjà accueillies dans nos services. Le contexte (contraintes sanitaires, manque d'espace, de places disponibles, évolution fluctuante des consignes, etc.) ne nous permet malheureusement pas de répondre favorablement à une demande d'ouverture de places supplémentaires dans le cadre de courts séjours ou de répits ;
- le problème que la crise sanitaire révèle est plutôt le manque de places et de structures pour l'accueil des personnes n'ayant pas de solution. Il s'agit d'un problème structurel que nous soulevons depuis longtemps. Les personnes en détresse ont besoin de solutions à long terme et pas temporaires.

Quelques-unes des propositions émises par l'ACSEH

Pourquoi ne pas :

- reprendre les demandes d'augmentation de places agréées introduites par les centres et services ?
- envisager l'augmentation des normes d'encadrement lors de l'accueil des personnes de GD ?
- évaluer le coût du personnel médical qui devrait compléter les équipes encadrant les personnes de grande dépendance ?
- analyser les besoins des personnes avant d'investir de l'argent ?
- agréer des services qui se trouveraient encore en initiative ?
- utiliser cet argent pour les mesures qui devraient apparaître dans les nouveaux arrêtés d'application du décret inclusion ?
- permettre à tous les services d'accompagnement qui le demandent, des passages à une catégorie supérieure, ces services pourraient venir aider et informer les centres lors de l'accueil de GD ?
- mettre du personnel supplémentaire en CJ/CH le temps de la crise sanitaire visant au maintien des accompagnements dans les centres ?

- En septembre 2020, le Gouvernement bruxellois, par l'entremise du Min. Clerfayt, annonce, dans le cadre de son plan de relance et d'un soutien au secteur social et de la santé, que 100 nouveaux postes ACS seront attribués aux secteurs socio-sanitaire pour une durée déterminée d'un an.

- Si, dans un premier temps, nous avons demandé d'obtenir l'un de ces ACS, le conseil d'administration a cependant souhaité se donner le temps de la réflexion avant de prendre une décision définitive. À priori, avoir la possibilité d'engager une personne paraît être une réelle opportunité. Il faut néanmoins tenir compte du risque de surcharge de travail que cela pourrait entraîner et du fait que cet engagement n'est prévu que pour une durée limitée d'un an.

- Pour autant, les administrateurs sont convaincus qu'une aide supplémentaire (administrative entre autres) serait une bonne chose pour la fédération. Il est toutefois nécessaire – si l'on veut tirer un réel bénéfice de cet apport en personnel – de considérer le contexte (hors crise sanitaire) et le type de contrat (préférence pour un CDI). La décision finale a donc été reportée à plus tard.

2.3. ACCORD DU NON-MARCHAND 2018-2019

- Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des différentes mesures de ANM 2018-2019 a été l'un de nos points d'attention durant l'année 2020, du moins autant que faire se peut en raison de la crise sanitaire. Des points restent en suspens et seront à l'ordre du jour de 2021.

- Points de l'accord restés en attente de finalisation :

- la réaffectation structurelle des budgets non utilisés ;
- mobilité/transport en commun intra-bruxellois (point 4 de l'ANM) ;
- IF-IC (point 9) ;
- plateforme de concertation NM (point 10).

- Dans ce cadre, comme ce fut le cas durant les années précédentes, grâce à nos accords de collaboration avec la FISSAAJ - qui a fusionné à la fin de l'année 2019 avec l'UNESSA - nous avons pu bénéficier de son soutien, ainsi que de ceux de BRUXEO et du Service Phare.

2.4. ACCORD DU NON-MARCHAND 2021-2024

- Le 22 octobre 2020, le Gouvernement bruxellois a annoncé avoir dégagé un montant de 30 millions d'euros permettant l'implémentation progressive d'une revalorisation barémique dans les secteurs non-marchands bruxellois de la COCOF et de la COCOM.

- Les négociations d'un nouvel accord non-marchand 2021-2024 sont prévues en début d'année 2021. Nous bénéficierons à cette occasion également des soutiens de BRUXEO, du Service Phare et de l'UNESSA.

2.5. SCP 319.02

- Dans le précédent rapport d'activités, nous relevions que trop souvent des CCT COCOF/COCOM étaient signées sans que l'ACSEH et d'autres fédérations bruxelloises aient l'occasion de réagir, donner un avis, consulter la base et participer à leur rédaction. D'où l'envie que les choses se passent de façon différente.

- Des réunions se tenaient régulièrement à Namur mais les thématiques qui y étaient débattues étaient majoritairement axées sur la Région wallonne. Les thématiques bruxelloises y étaient peu traitées. L'idée était d'y remédier en programmant des réunions SCP 319.02 - secteur handicap à Bruxelles et d'y inviter, entre autres, les permanentes de la FEDES 319.02, Fabienne De Cesco et Françoise Léonard, qui porteraient par la suite la parole des représentants bruxellois au sein des réunions namuroises. Différentes fédérations bruxelloises y seraient invitées (ACJB, AIBB, ASAH-Bxl, ANCE ACSEH).

- En janvier 2020, le projet a pris forme. Ces réunions ont pour but de rassembler, en fonction de l'actualité sectorielle, des représentants des différentes fédérations concernées par l'actualité et les problématiques bruxelloises. Elles se déroulent en 2 parties, l'une réunissant des représentants du seul secteur handicap, l'autre sous une forme intersectorielle (en présence de l'AMA, la fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri).

- L'une des premières décisions du secteur handicap a été de rédiger un courrier en réaction au contenu d'une circulaire relative à la mise en œuvre de *l'évaluation à usage interne* (décret du 17 janvier 2014 – chapitre 8, art. 102). Bien que cette évaluation ne soit pas encore imposée (pas encore d'arrêté) et que la circulaire soit encore peu précise à ce sujet, les fédérations ont décidé de réagir sans attendre que les centres soient contraints de l'appliquer, jugeant qu'il était nécessaire d'être attentif, immédiatement, au contenu de cette circulaire et se préparer à la réalisation des objectifs demandés.

Premiers constats et réflexions

- obligation d'ajouter aux rapports d'activités ± 1 page à ce sujet (diagnostiques/état des lieux des différents points avec la possibilité de s'atteler, temporairement, à 1 ou 2 points en justifiant ce choix/programme sur 3 ans) ;
- les inspectrices pourront contrôler, lors de leurs passages en institutions, que le travail a bien été effectué ;
- aucun avis n'a été demandé lors du CC, la circulaire étant déjà rédigée... ;
- les syndicats n'ont pas plus été interpellés à ce sujet ;
- concerne également les nouveaux centres agréés (+ ETA) ;
- cette nouvelle exigence nécessitera des moyens en personnel accrus (temps de travail), un coordinateur devra être nommé ;
- oui à l'autoévaluation, si manières de faire libres et sans que de « bonnes pratiques » soient imposées ;
- la COCOF tend à une qualité de service imposée sans donner aux centres des moyens pour y arriver ;
- crainte : que cela serve de critère d'inspection (voir la situation dans l'enseignement = comité de pilotage et subsides en moins, si objectifs pas atteints/sanctions à l'encontre des écoles déjà fragilisées qui augmente encore leur fragilisation).

Courriers et interpellations

- Lettre adressée à M. Rudy Vervoort, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale – février 2020
Copies adressées à Laurence Rayane, directrice de Cabinet adjointe et Céline Van Neyverseel, conseillère secteur PH

Objet : Pour un véritable partenariat avec les acteurs de terrain/circulaire relative à la mise en œuvre de l'évaluation à usage interne

Principaux points d'attention

- Questionnement à propos de la mise en œuvre de l'évaluation à usage interne présentée, de manière inopinée, lors d'un Conseil consultatif ;
- interrogation quant au surplus de travail que cela imposera aux centres ;
- interrogations quant au nouvel arrêté relatif aux CH qui serait à nouveau d'actualité. Quid du travail rédactionnel mené conjointement entre 4 fédérations bruxelloises et le précédent Cabinet (avant son abandon en septembre 2018) ? ;
- interrogations quant à l'arrêté relatif aux CJ qui serait également prêt alors qu'aucune des fédérations n'a été concertée au sujet de son contenu ? ;
- demande d'être consulté, systématiquement, avant toute prise de décisions influençant la vie des bénéficiaires et la gestion de nos institutions (voir memorandum Interfédéral 2019 et le Projet d'accord de Gouvernement francophone bruxellois : "Les défis en social-santé sont tels que seule une démarche de co-construction entre les acteurs publics et associatifs, les usagers et les chercheurs sera à même de dégager un plan transversal et des modalités d'action efficaces").

- Lettre adressée à M. Marc Stelleman, président de l'asbl FEDES 319.02 – avril 2020
Objet : planification et ajournement des congés des travailleurs

Principaux points d'attention

- Dans le contexte anxiogène actuel, aucun travailleur ne place des congés à Pâques, ni autour des ponts de l'ascension et de la pentecôte. Et qui a des projets pour l'été ? A la rentrée de septembre, certains services risquent d'être submergés de demandes de congés. Il faudra les accepter, le service en pâtira et ceux qui prêteront, en effectifs réduits, seront mis à mal.

Propositions émises

- Permettre – exceptionnellement – aux travailleurs des services qui le demandent (SCP319.02) de prendre leurs congés de 2020 durant le premier trimestre de 2021.

2.6. GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS ASSEMBLÉE DE LA COCOF

- Au cours de l'été 2019, le Gouvernement francophone bruxellois a rendu public son accord de gouvernement pour la législature 2019-2024. Depuis lors, nous nous montrons particulièrement vigilants quant à son action et à ses engagements.

- L'ACSEH est convaincue qu'un dialogue réel avec le politique est un facteur essentiel pour répondre au mieux aux attentes et besoins des personnes handicapées accueillies dans ses centres. Aussi s'efforce-t-elle de nouer de fréquents contacts tant avec le Cabinet du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudi Vervoort qu'avec, entre autres, Mme Magalie Plovie, présidente de l'Assemblée de la Commission communautaire française (Parlement francophone bruxellois).

2.7. SPECTRE DE L'AUTISME

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

- A la suite d'une proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois, datant du 15 mars 2019, *Pour une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme et un soutien renforcé de leurs proches*⁽¹⁾, l'ACSEH et l'ACJB ont décidé de réagir d'un commun accord au contenu de celle-ci.

- Peu de temps après en avoir pris connaissance, les 2 fédérations ont adressé des courriers communs à Mmes de Groote et Persoons ainsi qu'à M. Ikazban, les député·e·s ayant déposé cette proposition et ce, afin de leur faire part de leur position quant à son contenu. Des courriers ont également été adressés à Mme Plovie, présidente du Parlement francophone bruxellois et aux vice-présidents et chefs des groupes politiques siégeant au PFB.

- En 2020, nous avons maintenu notre attention sur cette proposition de résolution, adressé à nouveau des courriers aux responsables politiques en lien avec celle-ci et rencontré les député·e·s Maison et Ouriaghli à ce propos.

⁽¹⁾ <https://www.parlementfrancophone.brussels/documents/proposition-030732-du-2019-03-15-a-16-03-46/document>

Courrier et interpellation

- Lettre adressée aux député·e·s siégeant au Parlement francophone bruxellois faisant suite à de précédents courriers datant de 2019 – juillet 2020
Objet : Résolution du Parlement francophone bruxellois du 15 mars 2019.

Principaux points d'attention

- à l'origine, aucune fédération bruxelloise n'a été invitée à faire part de son expertise ;
- différentes craintes en rapport avec certains termes écrits dans cette résolution, à savoir : « Mettre en place des pratiques recommandées par le KCE et le CSS (Conseil supérieur de la Santé) dans tous les services subsidiés et mettre ainsi fin aux pratiques obsolètes et contreproductives s'adressant à une population autiste » et « Mettre en place des programmes de formations à l'autisme et aux bonnes pratiques pour les professionnels, les enseignants et les parents » ;
- sur quelle base les « bonnes pratiques » sont-elles validées ? Devrons-nous, à l'avenir, tous proposer le même type d'accompagnement ?
- défense de la diversité des pratiques offertes actuellement en Région de Bruxelles-Capitale, adaptées à la singularité de chaque personne.
- défense des acteurs de terrain, professionnels diplômés, investis dans leur travail, porteurs de projets attentifs à tout un chacun et animés par une constante réflexion (formations continues, journées d'études, colloques, etc.) ;
- rappel que l'autisme est pluriel et que l'accompagnement des personnes autistes ne peut, dès lors, que s'exprimer au pluriel également ;
- invitation au dialogue et à la concertation.

Rencontres

- Entre Mme Joëlle Maison, députée régionale bruxelloise et Mmes Annick Segers, présidente de l'ACSEH et Véronique Gailly, directrice de La Forestière, et M. Vincent Carrière, directeur adjoint des centres et services pour personnes avec handicap du CPAS de Bruxelles - août 2020.
Objet : réactions et revendications concernant la Proposition de résolution (voir points d'attention énumérés ci-dessus).
- Entre M. Mohamed Ouriaghli, député régional bruxellois, Mme Véronique Gailly, directrice de La Forestière et M. Vincent Carrière, directeur adjoint des centres et services pour personnes avec handicap du CPAS de Bruxelles - novembre 2020.
Objet : réactions et revendications concernant la Proposition de résolution (voir points d'attention énumérés ci-dessus).

2.8. DEMANDE DE RECONNAISSANCE

- En 2019, une demande de reconnaissance, en tant qu'association représentative d'employeurs actifs dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées, a été introduite au Service Phare.

- Après avis du Conseil consultatif de l'Aide aux personnes et de la Santé - section Personnes handicapées), l'ACSEH est désormais reconnue en tant que telle pour une période de 7 ans à partir de la date à laquelle le Collège de la COCOF a adopté l'arrêté 2020/258 (16 avril 2020).

2.9. SITE INTERNET

- En début d'année 2020, notre nouveau site - <https://www.acseh.be/> - a été mis en ligne. La page d'accueil permet à tout visiteur d'être informé, entre autres, au sujet de :

- notre identité, nos valeurs, missions, statuts et coordonnées ;
- les mandataires de notre association et ses membres ;
- nos derniers rapports d'activités et mémorandums ;
- nos offres d'emploi.

- Le site est un outil très utile d'information et de communication au service de nos affiliés qui disposent d'un accès à un espace qui leur est exclusivement réservé. Celui-ci permet à nos membres d'avoir recours à un grand nombre d'informations concernant :

- nos conseils d'administration et assemblées générales ;
- les circulaires, notes et infos COCOF ;
- les actualités juridiques (lois, décrets et arrêtés) ;
- les actualités de la SCP 319.02 ;
- les actualités du secteur (presse/médias) ;
- les actualités spécifiques (Covid-19) ;
- les conventions collectives de travail ;
- les actions syndicales ;
- le calendrier des activités ;
- les candidatures spontanées ;
- des sujets divers (élections sociales, transports, RGPD, télétravail, etc.)

- Cet espace privé est également un lieu d'échanges et de collaborations entre membres. Différentes questions et demandes exprimées y sont reprises ainsi que les réponses apportées par la fédération et ses membres. Une information est régulièrement adressée aux affiliés afin de les tenir au courant de toute actualisation concernant les sujets traités. Des e-mails leur sont également régulièrement adressés afin de les avertir de nouvelles publications, ces envois tenant lieu de lettres d'information.

3. LES CONSEILS SECTORIELS

- Dans le courant du dernier trimestre 2019, une nouvelle programmation de Conseils sectoriels thématiques a vu le jour. L'objectif de ces réunions était de porter une attention particulière à des sujets d'actualité spécifiques à certains secteurs de notre fédération (CHA, CJA, CHE, CJE, CJES, maisons de répit, etc.). La finalité ? Après débats, argumentations et synthèses, adopter des positions communes à rapporter aux politiques et aux pouvoirs subsidiants.

- Ainsi, il était prévu que nous les poursuivions en 2020 et qu'au cours du second semestre soit organisé, en collaboration avec Mme Magalie Plovie, présidente de l'Assemblée de la Cocof, des rencontres en présence de parlementaires autour des 3 axes thématiques suivants :

1) L'avenir des CJES

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sous la direction de M. Rudi Vervoort, ministre-président et Membre du Collège de la COCOF envisage l'évaluation des besoins en collaboration avec l'enseignement (ordinaire et spécialisé), afin de proposer aux CJES existants d'évoluer progressivement vers des Services d'aide à l'inclusion scolaire et extrascolaire. Comment se positionnent les CJES face à cette nouvelle perspective ?

2) Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale semble également mettre prioritairement en avant la problématique de l'autisme et les « bonnes pratiques » mais pour ACSEH/ACJB, il n'y a pas à mettre en compétition certains bénéficiaires, certaines pratiques ; nos centres et services accompagnent tout « type » de handicap avec divers d'accompagnements. Comment faire passer le message aux politiques qu'il y a autant d'accompagnements que de « bonnes pratiques » ?

3) Les limites de la prise en charge

Le handicap devient de plus en plus lourd et médicalisé, la liste de GD compte des PH ayant de multiples besoins que nous ne pouvons pas toujours satisfaire. Quelles sont les limites de prises en charge des uns et des autres ? Comment dire non aux familles, à une personne dans le besoin. L'administration et le cabinet doivent comprendre le pourquoi de nos limites, les reconnaître et les respecter.

- Malheureusement, en raison de l'apparition du coronavirus, nous avons été contraints et forcés de reporter à plus tard la planification prévue en 2020, les difficultés organisationnelles, tant de notre côté que du côté des parlementaires, étant trop importantes.

- Concernant le Cs *L'avenir des CJES*, suite aux 2 premières réunions, 2 autres ont cependant pu se tenir en début d'année 2020. L'idée de rédiger et faire paraître un article dans la

presse était à l'ordre du jour (témoignages de l'enseignement ordinaire et de parents d'enfants en intégration afin de souligner le caractère indispensable des CJES) mais la période de crise sanitaire n'a pas été jugée la plus favorable pour se faire entendre de la meilleure façon qui soit. Il a, par ailleurs, également été décidé de donner une suite à ces réunions qui sera également organisée en fonction des pôles territoriaux. Ces derniers – liés à l'intégration scolaire – ayant été repoussés d'une année, modifieront plus que certainement le suivi des élèves en situation de handicap au sein de l'enseignement ordinaire.

- Les *Cs Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels* et *Les limites de la prise en charge*, n'ayant pu se poursuivre dans de bonnes conditions, la suite de leur programmation sera envisagé en 2021 et ce, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Courrier et interpellation

- Lettre adressée à Mme Magali Plovie, présidente du parlement de la COCOF – février 2020
Objet : Présentations de sujets sectoriels, ayant fait l'objet de groupes de travail, dans le cadre de prochaines rencontres entre parlementaires COCOF et associations.

4. LES WORKSHOPS

Nouveau code des sociétés et associations : principales innovations

9 janvier 2020

Intervenants

- M. de Wolf, docteur en droit, reviseur d'entreprises et Juge consulaire au tribunal de commerce de Bruxelles
- M. Pierre Sohét, expert et conseiller auprès d'ASBL

Participations financières, réductions & gestion des présences

- En raison de l'apparition du coronavirus, nous avons malheureusement dû décider du report de ce workshop prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2020.

Intervisions de directions

- Un projet d'intervision de directions a été mis sur pied, fin 2019, en collaboration avec l'ACJB. Le but de ces rencontres était, entre autres, de favoriser les échanges d'expériences entre directeur·trice·s expérimenté·e·s et nouvelles directions. Autres objectifs visés : exprimer des réflexions collectives sur les conduites professionnelles et de mettre en commun diverses pratiques permettant de mieux faire face à des situations complexes.

- Suite à la première rencontre programmée en décembre 2019, 6 autres ont eu lieu durant l'année 2020. Une dizaine de directeur·trice·s de centres y ont participé.

Intervenant

- M. Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand.

Programmation 2020

- 24 janvier
- 3 mars
- 4 juin
- 5 juillet
- 24 août
- 29 septembre

Prochaines dates prévues

Trois dernières rencontres seront programmées dans le courant de l'année 2021.

5. LA PLACE DE L'ACSEH DANS LE SECTEUR

- En 2020, 5 asbl ont souhaité rejoindre notre fédération : le CJA La Braise, le CJA Les Vraies Richesses, le CJA La Forestière, le CJA Le Pré-Texte et le Service Intermaide. Cela porte à 53 le nombre de centres affiliés à l'ACSEH (28 pouvoirs organisateurs). Notre fédération représente désormais plus de 75 % des centres de jour et d'hébergement pour enfants et adultes agréés par la COCOF, totalisant une capacité d'accueil/hébergement de près de 2000 places.

Conseil Consultatif

- Suite à l'Arrêté 2018/1269 du Collège de la COCOF portant nomination des membres du Conseil Consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, 5 administratrices de l'ACSEH sont nommées aux postes suivants :

représentant les pouvoirs organisateurs

- Annick Segers (FARRA) : membre effectif
- Isabelle Van Cutsem (La Clé) : membre effectif
- Catherine Provoost (Hoppa) : membre suppléant
- Daphné Foucart (La Famille) : membre suppléante

représentant les experts

- Françoise Vanroessel (Les Weigélias) : membre suppléant

FEDES SCP 319.02

- Annick Segers, mandatée par l'ACSEH, prend régulièrement connaissance des comptes rendus qui lui sont adressés, ce qui permet aux membres de suivre l'actualité des sujets abordés lors des réunions de la FEDES SCP 319.02. Un projet de plénières SCP 319.02 bruxelloises a vu le jour en début d'année 2020 (voir point 2. *Les dossiers* - 2.5. SCP 319.02).

FONDS BEC

- Axel Godin, directeur du CJENS Solidaritas Creb, mandaté par l'ACSEH, assure la présence et la participation de notre fédération lors des réunions du Fonds BEC et informe nos membres des sujets qui y sont débattus. En raison de son départ à la retraite (début d'année 2021), il a annoncé qu'il démissionnerait de son mandat en fin d'année. Laurent Dupont, directeur du CJA/CHA Les Tropiques, a proposé sa candidature à sa succession.

FEDEPRO

- Annick Segers, présidente de l'ACSEH, y a un mandat dans le cadre des assemblées générales. L'ACSEH y est également représenté via la FISSAAJ/UNESSA (convention de collaboration), entre autres, au sein du *Groupe Actions* ouvert aux représentants de toutes les fédérations membres,

un GT qui identifie les besoins et organisent les formations (recherche de meilleurs formateurs, lieu et timing de la formation, invitations et inscriptions).

BRUXEO

- L'ACSEH y est représenté via la FISSAAJ/UNESSA (convention de collaboration) au sein de divers GT, entre autres, concernant les accords du non marchand.

6. L'INTERFEDERALE

- Les fédérations bruxelloises se rencontrent de temps à autre et étudient des idées convergentes sur les grands dossiers à défendre tant auprès du Cabinet, que de l'Administration et des partenaires sociaux. L'interfédérale est composée de l'ACJB, l'ASAH-BXL, l'ANCE et de l'ACSEH. Le mémorandum interfédéral rédigé en 2019 reste, bien entendu, d'actualité et, fréquemment, au cours de l'année, nous y avons fait référence lors de divers interpellations.

Principaux points abordés dans le mémorandum

Pour un refinancement du secteur de l'aide aux PH, un dialogue réel entre institutions, Administration et Cabinet, une coopération entre entités fédérées, une adaptation de la législation (décret inclusion, grande dépendance, simplification administrative, subvention frais généraux personnalisés, Infrastructures, contributions financières des personnes handicapées, transports domicile/résidence), la possibilité d'accueils supplémentaires, les actes de soins, le financement dans leur totalité des mesures fédérales et sectorielles imposées aux employeurs, les différentes normes et fonctions, etc.

https://www.acseh.be/wp-content/uploads/2021/04/Memorandum-interfederal-2019_2024.pdf

7. L'ACCORD DE COLLABORATION ACSEH-FISSAAJ-UNESSA

- L'ACSEH et la FISSAAJ ont signé en 2013 un accord de collaboration ayant, entre autres, pour objet de soutenir et de renforcer leur représentativité régionale. Leur coopération a rencontré, au fil des années, les attentes mutuelles de chacun des partenaires et a permis d'étendre leur présence dans les différents organes de pouvoirs et de représentation.

Fusion FISSAAJ - UNESSA

- Fin 2019, la FISSAAJ a franchi une nouvelle étape dans son histoire puisqu'elle a officiellement rejoint la fédération UNESSA et, en définitive, fusionné avec celle-ci.

Accord de collaboration ASAH-BXL/FISSAAJ/ACSEH

- Fin 2019 toujours, l'ASAH-Bruxelles qui réunit l'ensemble des services d'accompagnement bruxellois pour personnes handicapées (25) a signé une convention de collaboration du même type que celle précédemment établie entre l'ACSEH et la FISSAAJ.

- Ce nouvel accord représente une opportunité d'accroître la présence et la légitimité de nos fédérations en Région de Bruxelles-Capitale. Cela favorise aussi davantage d'échanges professionnels entre nos associations.

Réunions programmées dans ce cadre

- des réunions hebdomadaires UNESSA/ACSEH/ASAH-Bxl ;
- des réunions du Comité de coordination bruxellois ayant pour objectif d'émettre des avis et orientations en fonction d'actualités politiques et/ou administratives (coll. UNESSA, ACSEH, ASAH-Bxl et AIBB (association des institutions bicommunautaires de Bruxelles-Capitale travaillant en faveur des personnes handicapées – 35 centres agréés par IRISCARE).

En 2020, ces synergies se sont traduites par la présence et l'échange de délégués lors de

- 4 assemblées générales ACSEH ;
- 2 assemblées générales UNESSA ;
- une dizaine de conseils sectoriels AAPH UNESSA ;
- des participations à diverses réunions externes, FEDEPRO, CP 319.02, etc.

- La participation logistique avec notre partenaire, nous a permis en outre d'échanger des informations, de disposer de diverses aides spécifiques (techniques, juridiques, etc.), de disposer de locaux (réunions diverses) et de développer des échanges de pratiques entre fédérations de la Région Bruxelles-Capitale ainsi que de la Région wallonne.

8. LE BILAN 2013-2020

DIRECTIONS DE CENTRES		
ANNÉES	DÉPARTS	ACCUEILS
2013	0	3
2014	2	5
2015	1	1
2016	2	6
2017	3	4
2018	1	1
2019	2	5
2020	3	9

Les chiffres représentent les accueils de nouveaux directeurs au sein des institutions par le jeu des départs et arrivées, les remplacements pour fin de carrières ou l'accueil de nouveaux membres.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SERVICES AFFILIÉS	
ANNÉES	NOMBRE
2013	38
2014	39
2015	40
2016	44
2017	44

2018	45
2019	48
2020	53

La dissolution de la fédération ACJB a eu pour conséquence la demande d'adhésion de 4 de ses membres : le CJA *La Braise*, le CJA *Les Vraies Richesses*, le CJA *La Forestière*, le CJA *Le Pré-Texte*. A ceux-ci est venu s'ajouter la demande du *Service Intermaide* en octobre 2020.

NOMBRE DE CA ET D'AG		
ANNÉES	AG	CA
2013	7	6
2014	7	8
2015	6	7
2016	6	10
2017	6	6
2018	3	5
2019	4	7
2020	3	7

GRANDS THÈMES ABORDÉS	
2013	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté : Taux de charge patronale – TCP - Actes infirmiers : Protocole de soins - Décret inclusion - Mémoire inter fédéral
2014	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du Mémoire 2014 - Les marchés publics - L'hébergement, la GD + double diagnostic et les listes d'attente prioritaire - Subsidés Loterie Nationale
2015	<ul style="list-style-type: none"> - Simplification administrative - GT sur l'hébergement, la grande dépendance, les listes d'attente, les prioritaires et le double diagnostic - Statut de « minorité prolongée » - Groupe de travail logement inclusif et CJ - Mise en place du site WEB - Validation du règlement d'ordre intérieur
2016	<ul style="list-style-type: none"> - TCP et Subsidés Loterie Nationale
2017	<ul style="list-style-type: none"> - La liste grande dépendance et liste d'attente centralisée - L'hébergement, la GD, le double diagnostic et les listes d'attente prioritaires, le répit... - Réflexion sur les futurs arrêtés - Plan stratégique - consultation externe BSC - FEDAP et inspection des centres
2018	<ul style="list-style-type: none"> - Futurs arrêtés CJ/CH et Décret inclusion

	<ul style="list-style-type: none"> - Accords du non-marchand - Prime unique 2018 - Inspections thématiques/agréments - Contributions financières des PH - Nouveau formulaire IRISbox - Vieillesse des PH - Mémoire 2019 - RGPD - Transports - Grande dépendance - RTT - Représentation au Conseil consultatif (nouveaux candidats) - Renouvellement des membres du CA - Accord de collaboration FISSAAJ – ACSEH - Recrutement/sélection d'un(e) secrétaire permanent - Workshops : Programme PEPS + Sécurité informatique / Rapprochement FISSAAJ - UNESSA dans le cadre de l'accord de coopération ACSEH-FISSAAJ
2019	<ul style="list-style-type: none"> - Accord du non-marchand bruxellois 2018-2019 - Mémoire 2019 - Engagement du nouveau Gouvernement francophone bruxellois - CJES - Les limites de la prise en charge - Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels - Contention - Hébergement, grande dépendance et double diagnostic - Gestion des centres - Spectre de l'autisme - La liste grande dépendance et liste d'attente centralisée - Arrêtés d'exécution Décret inclusion (CJ/CH)
2020	<ul style="list-style-type: none"> - Covid-19 (gestion sanitaire, stock stratégique - matériel de protection, chômage temporaire, Fonds Covid-19, Plan de relance, circulaires, etc.) - Accords du non marchand 2018-2019 - Qualité de service/évaluation interne - Répartitions des mandats dans le réseau bruxellois - Transports - Primes de fin d'année - Engagements du Gouvernement francophone bruxellois - Avenir des CJES - Proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois, pour une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme : « bonnes pratiques » - SCP 319.02

Certains de nos axes de travail sont récurrents et reviennent avec plus ou moins de force selon l'actualité et les changements de gouvernement. La situation sanitaire exceptionnelle, due à la pandémie de Covid-19, a inévitablement occupé une place considérable dans nos activités annuelles.

WORKSHOPS ET CONSEILS SECTORIELS	
ANNÉES	ACTIVITÉS
2014	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation CCT FISSAAJ - GAMP - Assureurs Audiris - Facilitateur en énergie des bâtiments
2015	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet des Pilotis
2016	<ul style="list-style-type: none"> - Troubles du comportement et double diagnostic/guide des bonnes pratiques - Présentation de PEP'S et Transport et vie
2017	<ul style="list-style-type: none"> - Vie sexuelle et affective - GDPR normes de sécurité informatique, - Gestion financière des centres
2018	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapprochement entre FISSAAJ/FIAS-ACFI/UNESSA par M. Thérasse, directeur Général de la FISSAAJ - Workshops : Programme PEPS, sécurité de l'information/Participations financières, réductions & gestion des présences
2019	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des services de Dentalmobilis par Karima Ammar, cheffe de projet et chargée de com et Vincent Ghislain, gérant - Présentation de l'asbl BRUXEO et de la réglementation PEB bâtiment public par Kelly Timperman, Conseillère et Energy Advisor. Description des différentes missions de BRUXEO, tour d'horizon des différents services énergies offerts par l'association ainsi que des aides financières (primes, soutien à l'investissement) et aperçu détaillé de la réglementation PEB - Intervision de directions sous la direction de Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand
2020	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau code des sociétés et associations : principales innovations par M. de Wolf, Docteur en droit, Reviseur d'entreprises et Juge consulaire au tribunal de commerce de Bruxelles et M. Pierre Sohet, Expert et Conseiller auprès d'ASBL - L'avenir des CJES - Intervision de directions sous la direction de Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand

GROUPES DE TRAVAIL	
ANNÉES	THÈMES
2013	- Repositionner la fédération, ses missions et ses objectifs
2014	- Elaboration du site Web - GT sur l'hébergement, la grande dépendance, les listes d'attente, les prioritaires et le double diagnostic - Taux de charge patronale, enquête - Enquête « le cadastre de nos institutions »
2015	- Enquête TCP et Subsidies Loterie Nationale - Financement des centres - Journée de réflexion - Site Web - ROI - Enquête statut « minorité prolongée »
2016	- Groupe de travail Liste centralisée - Journée de réflexion « Stratégique » - Groupe de travail « amélioration des services COCOF » - Groupe de travail sur « la grande dépendance » - Groupe de travail « amélioration des transports pour PH »
2017	- Groupe de travail « calculs subventions financières » - Groupe de travail Liste centralisée - Journée de réflexion « Stratégique » - Groupe de travail « FEDAP » - Groupe de travail « Qualité des places d'accueil » - Groupe de travail « Nouveaux arrêtés » - Groupe de travail « GDPR / sécurité informatique »
2018	- Groupe de travail « Mémoire 2019 » - Groupe de travail « Nouveaux arrêtés »
2019	- Groupe de travail « Mémoire 2019 » - Groupe de travail « Contention » - CS « L'avenir des CJES » - CS « Les mites de la prise en charge » - CS « Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels »
2020	- Covid-19 - L'avenir des CJES - Proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois, pour Une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme : « bonnes pratiques » - Interventions de directions

Nos groupes de travail nous permettent non seulement d'approfondir nos réflexions sur des sujets spécifiques mais servent également, le plus souvent, à alerter les pouvoirs subsidiants et le politique d'un certain nombre de difficultés rencontrées par nos centres et services.

OBJECTIFS PROGRAMMÉS		
ANNÉES	OBJECTIFS	RESULTATS
2014	<ul style="list-style-type: none"> - Site web - Etablir un règlement d'ordre intérieur - Etablir une cartographie précise des membres - Participation à la rédaction des arrêtés décret inclusion - Poursuivre l'interpellation des pouvoirs politiques à propos des conséquences financières dramatiques suite à l'application du TCP 	<ul style="list-style-type: none"> 😊 😊 😊 😊 😊 😊
2015	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux groupes de travail concernant l'écriture des arrêtés d'application du décret inclusion - Cellule de veille des dossiers TCP et Loterie Nationale - Dossier soins infirmier - Législation sur le statut de protection - Plan stratégique/recentrage de nos valeurs associatives - Mise en route du site web - Mise à jour des CCT bruxelloises 	<ul style="list-style-type: none"> 😊 😊 😊 😊 😊 😊 😊
2016	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier soins infirmiers - Selon l'approbation de l'AG, le CA propose d'utiliser en cas de besoins les services : <ul style="list-style-type: none"> - d'une société de consultance sur les marchés publics - d'une société de consultance sur les achats groupés - constitution d'un cahier des charges pour un secrétariat social - consultation d'un avocat dans les problèmes juridiques pointus - recours à un service de consultance 	<ul style="list-style-type: none"> 😊 😞 😞 😞 😞 😊
2017	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêtés Inclusion : vigilance et réactivité lors des premières et secondes lectures - Vision et Stratégie : établir des collaborations avec le réseau du secteur/associations parents - Rencontre et collaboration avec les structures ambulatoires intervenant auprès des centres à propos du double diagnostic (MAYA, Coupole de l'autisme, ...) - Vie affective et sexuelle : rencontre avec les spécialistes (ADITI, Cocof, cellule VAS ...) 	<ul style="list-style-type: none"> 😊 😊 😊 😊
2018	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de la secrétaire permanente - Organisation de workshops - Ecriture des arrêtés inclusion (Interfédérale) - Investissement de l'Interfédérale dans l'écriture du mémorandum 2019 	<ul style="list-style-type: none"> 😊 😊 😊 😊
2019	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de la rédaction du mémorandum 2019 - Création de Conseils sectoriels thématiques - Collaboration accrue avec d'autres fédérations Bruxelloises 	<ul style="list-style-type: none"> 😊 😊 😊

	- Création d'un nouveau site internet	😊
	- Création d'une FEDES 319.02 bruxelloise	😊
	- Création d'un comité de coordination bruxellois (en coll. avec la FISSAAJ)	😊
	- Poursuite des workshops	😊
	- Renforcement des liens avec le politique/l'administration	😊
2020	- Objectif contraint et forcé... Gestion de la crise sanitaire	😞😊
	- Place de la fédération dans le secteur handicap Bruxellois	😊
	- Renforcer les liens avec l'Administration	😊
	- Programmation des Conseils sectoriels et workshop	😊
	- Nouveau site	😊
	- Renforcer les liens entre fédérations bruxelloises	😊
	- Demande de reconnaissance, en tant qu'association représentative d'employeurs actifs dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées	😊

9. LES PERSPECTIVES 2021

AU NIVEAU POLITIQUE

- défendre les intérêts des centres et services et de la personne handicapée via des rencontres politiques ;
- rester incontournable pour l'Administration et le Collège bruxellois ;
- participer à l'écriture des futurs arrêtés ;
- mieux comprendre les modes de fonctionnement d'Iriscare et poursuivre les contacts avec cet organe.

AU NIVEAU DES SERVICES

- rester vigilant aux besoins des services et y répondre au mieux ;
- workshops, formations, intervisions, accompagnements des nouveaux doivent être mis à jour et repris avec des objectifs précis.

AU NIVEAU DE LA FEDERATION

- maintenir et renforcer les liens avec les différentes fédérations qui nous sont utiles ;
- comprendre les enjeux de chaque fédération et participer aux GT utiles aux membres ;
- revoir le fonctionnement global du CA et de l'AG pour que ces rencontres soient plus efficaces.

AU NIVEAU DE L'INTERFÉDÉRATION

- renforcer le pôle Handicap Bruxellois par la création d'une Interfédé ;
- consolider la création de la Fédés 319.02 bruxelloise et poursuivre ses actions.